

LOI N°039-2019/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2018-002/PRES DU 05 JUILLET 2018 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
N°6184-BF CONCLU LE 11 MAI 2018 A OUAGADOUGOU ENTRE
LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT
ADDITIONNEL DU PROJET PÔLE DE CROISSANCE DE BAGRE**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 28 mai 2019
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2018-002/PRES du 05 juillet 2018 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°6184-BF conclu le 11 mai 2018 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement additionnel du projet Pôle de croissance de Bagré.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 28 mai 2019

Le Président


Alassane Bala SAKANDE

Le Secrétaire de Séance


Sangouan Léonce SANON

